



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question au Gouvernement n° 3218

Texte de la question

RESEAUX AMBITION REUSSITE

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon, pour le groupe UMP.

M. Bernard Carayon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez fait de l'égalité des chances l'un des axes majeurs de votre action. À ce titre, de nombreuses mesures s'inspirent de la volonté de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Tel est en tout cas le sens de la relance, il y a plus d'un an, de l'éducation prioritaire.

Vous avez créé 249 réseaux " ambition réussite " qui accueillent des enfants souvent défavorisés en faveur desquels des moyens très importants ont pu être dégagés. Mille professeurs ont ainsi été affectés dans les collèges appartenant à ces réseaux.

Cette opération est, de l'avis de tous, un succès incontestable, en particulier grâce aux partenariats qui lient ces réseaux au monde de l'entreprise. Toutefois il semble difficile d'imaginer que l'ambition de ces élèves s'arrêtera aux portes du lycée. Vous avez donc retenu différentes mesures afin d'améliorer l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur, mais il manque toujours, pour ces élèves, le lien nécessaire entre la sortie de ces collèges " ambition réussite " et une entrée facilitée, pour les plus méritants d'entre eux, dans l'enseignement supérieur.

Comment allez-vous assurer cette continuité, monsieur le ministre, y compris pendant les années de lycée, si décisives pour les jeunes et leur future insertion professionnelle ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, pour récompenser le mérite dans notre pays, encore faut-il que chacun ait les mêmes chances. Le principe d'égalité des chances est le moteur de l'action de la majorité et du Gouvernement. Dans l'éducation nationale, l'égalité des chances, cela signifie aboutir à la réussite de tous les élèves. Lorsque nous avons relancé l'éducation prioritaire, nous l'avons fait d'abord dans les collèges et les écoles, mais nous ne nous arrêtons pas là.

J'ai décidé, pour commencer, de relancer l'éducation prioritaire dans quarante lycées qui seront labellisés " ambition réussite " à la prochaine rentrée. Chaque lycéen sera suivi et aura un projet d'orientation, dans la continuité de l'entretien personnel d'orientation avec le professeur principal en classe de troisième. Au cours de sa scolarité au lycée, l'élève pourra consolider son projet d'orientation.

Pour cela, deux outils seront mis en place.

Il s'agit d'abord du soutien scolaire car aucun d'entre vous ne peut admettre que l'éducation nationale soit suppléée dans cette mission par des officines privées. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Elle doit faire davantage de soutien scolaire dans les établissements, surtout en zone d'éducation prioritaire. Pour cela, je vais mobiliser les enseignants qui seront tous volontaires afin d'assurer, après la classe, un soutien individualisé.

Par ailleurs, avec le Centre national de documentation pédagogique, le CNDP, et le Centre national d'éducation à distance, le CNED, nous allons mettre au point des aides gratuites en ligne pour les élèves qui auront besoin

de soutien. Des professeurs volontaires, là encore, seront chargés d'harmoniser les contenus. L'autre outil est le tutorat. Dans tous les lycées, seront mis en place des partenariats avec l'enseignement supérieur pour que l'aide fournie par les étudiants des universités et des grandes écoles soit une véritable main tendue, à même de donner envie aux lycéens de suivre des études supérieures et d'assurer au mieux des transitions. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3218

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er février 2007